

Mesures relatives aux flux de trésorerie et aux liquidités

Initiative	Retombées sur le secteur agricole et analyse
<p>Bonification de l'accès au crédit offert au secteur agricole</p> <p>Responsable : Financement agricole Canada</p> <p>Description : 5 milliards de dollars de capacité de prêt aux producteurs, aux entreprises agroalimentaires et aux transformateurs de produits alimentaires. FAC a mis en place les mesures suivantes : report des paiements de capital et d'intérêts pour une période maximale de six mois pour les prêts existants; report des paiements de capital pour une période maximale de 12 mois; accès à une ligne de crédit additionnelle d'un montant maximal de 500 000 \$; accès à un prêt à terme supplémentaire d'un montant maximal de 2,5 millions de dollars.</p>	<p>Cette mesure offrira une plus grande souplesse aux producteurs agricoles confrontés à des problèmes de liquidités et aux transformateurs touchés par des pertes de ventes.</p>
<p>Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE)</p> <p>Responsable : Finances, ISDE</p> <p>Description : Le CUGE offrira un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada, c'est-à-dire ceux dont les revenus annuels atteignent généralement 300 millions de dollars ou plus, et dont les besoins financiers durant la pandémie ne peuvent être comblés par les mécanismes classiques, afin de les aider à poursuivre leurs activités.</p>	<p>Les liquidités supplémentaires fournies par le CUGE permettront aux plus grandes entreprises canadiennes et à leurs fournisseurs de rester actifs pendant cette période difficile, et d'être positionnés pour une reprise économique rapide.</p>
<p>Programme de crédit aux entreprises (PCE)</p> <ul style="list-style-type: none">• Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes• Programme de garantie de prêt pour les PME	<p>Les entreprises qui cherchent un soutien en s'adressant au PCE doivent communiquer avec l'institution financière avec laquelle elles ont déjà un lien, pour que cette dernière puisse évaluer la demande financière du client. Si les besoins du client dépassent le niveau de soutien que</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<ul style="list-style-type: none">• Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties	l'institution financière est en mesure de fournir, celle-ci interviendra auprès de la BDC ou d'EDC pour accéder aux ressources supplémentaires que le gouvernement a offertes dans le cadre du PCE.
<p>Initiative 1 : Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)</p> <p>Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire d'institutions financières.</p> <p>Description : Ce programme fournira jusqu'à 25 milliards de dollars aux institutions financières admissibles afin qu'elles puissent accorder des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ aux petites entreprises et aux organismes sans but lucratif, pour les aider à absorber leurs frais d'exploitation pendant une période où leurs revenus sont temporairement réduits. Le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une radiation de 25 % du prêt, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.</p> <p>Pour être admissibles, ces organismes devront prouver qu'ils ont versé entre 20 000 et 1,5 million de dollars en masse salariale en 2019. En ce qui concerne les demandeurs dont la masse salariale est de moins de 20 000 \$, ils doivent démontrer qu'ils ont des dépenses non reportables admissibles totalisant entre 40 000 \$ et 1,5 million de dollars. Ces dépenses pourraient comprendre le loyer, les taxes foncières, les frais de service et les assurances.</p>	Les entreprises agricoles et agroalimentaires qui respectent les conditions requises en matière de masse salariale et de dépenses non reportables peuvent tirer profit de ce prêt. L'accès à ce type de prêt, ainsi qu'à certains prêts agricoles, est offert pour aider à couvrir certains besoins immédiats de flux de trésorerie pour la période des semis au printemps.
<p>Initiative 2 : Programme de garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises</p> <p>Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire des institutions financières.</p>	Le volet d'EDC de ce programme de garantie de prêt pourrait être adopté par le secteur agricole et agroalimentaire, en particulier par ceux qui ont déjà des prêts avec EDC.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

Description

Ce programme accordera jusqu'à 40 milliards de dollars de prêts et comprend les éléments suivants :

Garantie de prêt pour les petites et moyennes entreprises

EDC travaille avec les institutions financières pour accorder aux PME de nouveaux crédits à l'exploitation et des prêts à terme de trésorerie pouvant aller jusqu'à 6,25 millions de dollars.

Programme de prêts conjoints pour les petites et moyennes entreprises

La BDC travaille avec les institutions financières pour offrir des prêts conjoints aux PME pour leurs besoins en matière de flux de trésorerie opérationnels. Les entreprises admissibles peuvent obtenir des montants de crédit supplémentaires allant jusqu'à 6,25 millions de dollars dans le cadre du programme.

Initiative 3 : Programme pour le marché intermédiaire –
Financement et garanties

Responsable : Exportation et développement Canada (EDC) et Banque de développement du Canada (BDC) par l'intermédiaire des institutions financières.

Description

- Le programme de financement pour le marché intermédiaire d'EDC accordera des prêts commerciaux allant de 12,5 millions de dollars à 60 millions de dollars aux entreprises de taille moyenne dont les besoins de crédit dépassent ce qui est déjà disponible dans le cadre du Programme de crédits aux entreprises et d'autres mesures.
- Grâce au Programme pour le marché intermédiaire – Financement et garanties d'EDC, les entreprises dont les revenus se situent généralement entre 50 millions et 300 millions de dollars peuvent obtenir les liquidités

EDC prévoit que les entreprises admissibles réaliseront des recettes annuelles de plus de 100 millions de dollars environ. Le programme d'EDC sera offert aux entreprises dont les revenus se situent généralement entre 50 et 300 millions de dollars.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>requis pour maintenir leurs activités durant cette période d'incertitude. EDC continuera de collaborer avec les institutions financières pour garantir 75 % de tout nouveau crédit d'exploitation ou prêt à terme garanti par les flux de trésorerie, protection allant de 16,75 millions de dollars à 80 millions de dollars. La protection est offerte aux exportateurs, aux investisseurs internationaux et aux entreprises offrant leurs produits ou services au Canada.</p>	
<p>Fonds de solutions d'affaires pour l'agriculture et l'agroalimentaire</p> <p>Responsable : FAC</p> <p>Description : Un fonds de capital-risque d'une valeur de 100 millions de dollars afin d'aider les entreprises viables et ayant fait leurs preuves à faire face à des perturbations imprévues de leurs activités.</p>	<p>Cette initiative offrira aux entreprises la stabilité et la flexibilité dont elles ont besoin pour reconstruire leurs modèles d'entreprise en période difficile.</p> <p>Le fonds vise à soutenir un large éventail d'entreprises du secteur de l'agroentreprise et de l'agroalimentaire, y compris des entreprises qui exercent des activités dans les domaines de la production primaire, de l'agrotechnologie, de la fabrication, du conditionnement et de la distribution. Le fonds aidera les entreprises en cas de besoin grâce à des solutions novatrices telles que des investissements sous forme de dettes convertibles et d'autres solutions de financement flexibles.</p> <p>Pour être admissibles, les entreprises doivent démontrer l'impact d'une perturbation inattendue de leurs activités, comme la perte d'un fournisseur clé, la perte temporaire d'une installation ou la perte permanente d'employés ou de cadres essentiels. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour rembourser des prêts aux actionnaires ou acheter des parts de capitaux propres des actionnaires.</p>
<p>Commission canadienne du lait</p> <p>Responsable : CCL</p>	<p>Cette augmentation servira à soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

<p>Description : Le gouvernement s'affaire à augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars.</p>	
<p>Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial aux petites entreprises</p> <p>Responsable : Ministère des Finances en collaboration avec les provinces et les territoires.</p> <p>Description : Dans le cadre du programme, des prêts-subventions seront accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles. Cela couvrira 50 % des trois loyers mensuels payables en avril, mai et juin par les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières. Le prêt accordé sera radié si les propriétaires d'un immeuble hypothéqué acceptent de réduire d'au moins 75 % le loyer des entreprises en location pendant les trois mois correspondants. Cela sera fait en vertu d'un accord de remise de loyer qui prévoira qu'aucun locataire ne pourra être expulsé durant la période visée par l'entente. La petite entreprise en location couvrirait le reste, soit jusqu'à 25 % du loyer.</p> <p>Les petites entreprises touchées sont les entreprises qui paient moins de 50 000 \$ par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités ou dont les revenus précédant la COVID-19 ont diminué d'au moins 70 %. Ce soutien sera également offert aux organismes sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance.</p>	<p>Les petits fournisseurs d'intrants et de services, les détaillants et grossistes alimentaires et les prestataires de services alimentaires qui louent des biens commerciaux pourraient tirer parti de cette aide. Une exigence clé pour obtenir cet avantage est que le loyer doit être pour une propriété dans laquelle une activité commerciale, c'est-à-dire la vente de marchandises ou de services, a lieu. Les entreprises doivent avoir un bail commercial avec un locateur.</p>
<p>Fonds d'aide et de relance régionale</p> <p>Responsable : ISDE et agences de développement régional.</p>	<p>Ce fonds s'adresse précisément aux groupes qui pourraient avoir besoin d'une aide supplémentaire pour se remettre de la pandémie de COVID-19 mais qui n'ont pas pu accéder aux mesures de soutien existantes.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Description : Le Fonds contribuera à atténuer la pression financière subie par les entreprises et les organismes afin de leur permettre de poursuivre leurs activités, notamment de rémunérer leurs employés, de soutenir les projets des entreprises, des organismes et des collectivités afin de se préparer dès maintenant à réussir la relance.

Il est mis en œuvre par les six agences de développement régional (ADR) qui connaissent bien les réalités économiques de leurs régions et qui sont souvent le premier point de contact des gens à l'échelon local.

L'initiative comporte deux volets :

- 675 M\$ pour appuyer les économies régionales, les entreprises, les organismes et aux collectivités dans toutes les régions du Canada;
- 287 M\$ pour appuyer le réseau national des SADC qui pourra offrir un soutien ciblant tout particulièrement les petites entreprises et les collectivités rurales à travers le pays.

Pour la première composante du financement du FARR, un montant de 675 millions de dollars a été mis à la disposition des organismes de développement régional (ODR). On encourage les demandeurs potentiels à communiquer avec leurs ODR pour faire une demande. Plus de détails sont disponibles en ligne :

- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Agence canadienne de développement économique du Nord
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
- Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Agence de promotion économique du Canada atlantique

Par exemple, Diversification de l'économie de l'Ouest offrira des prêts sans intérêts allant jusqu'à 1 000 000 \$ à n'importe quelle entreprise qui a des activités dans l'Ouest canadien. Diversification de l'économie de l'Ouest collabore aussi avec Community Futures Pan West pour verser 95,7 millions de dollars, provenant de la deuxième composante du financement du FARR, aux entreprises rurales. Par l'entremise de ce programme, les entreprises rurales pourront demander des prêts allant jusqu'à 40 000 \$.

Puisque le financement du FARR et du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) est le même, les demandeurs ne peuvent faire une demande qu'à l'un de ces programmes fédéraux

[Subvention aux pêcheurs](#)

Responsable : Ministère des Pêches et des Océans

Le programme d'une valeur de 201,8 millions de dollars fournira une aide financière non remboursable d'une valeur maximale de 10 000 \$ aux pêcheurs autonomes possédant un permis de pêche valide. Le montant de cette aide financière non remboursable dépendra de l'historique des revenus des pêcheurs.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Description : Grâce à cette initiative, des subventions seront accordées pour aider les pêcheurs touchés par la pandémie COVID-19 et leur permettre de disposer de plus de liquidités pour faire face aux coûts non différés des entreprises.</p>	
<p>Report de l'impôt sur le revenu</p> <p>Responsable : Ministère des Finances du Canada</p> <p>Description : Toutes les entreprises peuvent reporter, jusqu'après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible à partir d'aujourd'hui et avant septembre 2020.</p>	<p>Donner plus de liquidités à court terme.</p>
<p>Programme de paiements anticipés (PPA)</p> <p>Responsable : Les avances du PPA sont offertes par le concours de 36 associations de l'industrie partout au Canada. Communiquez avec l'un des agents d'exécution du Programme de paiements anticipés.</p> <p>Description : Programme fédéral de garantie de prêt qui offre aux producteurs agricoles l'accès à des avances de fonds à faible taux d'intérêt, ce qui leur donne une certaine flexibilité en matière de commercialisation. Ils pourront ainsi vendre leurs produits au moment le plus opportun.</p>	<p>Outil offert aux producteurs qui doivent gérer des problèmes de liquidité liés aux perturbations du marché amenées par la COVID-19. Si le prix des produits chute en raison de la COVID-19, les producteurs peuvent utiliser des avances pour reporter les ventes jusqu'à ce que les marchés soient plus favorables.</p> <p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a annoncé un sursis à la mise en défaut pour les producteurs agricoles admissibles afin de leur offrir la flexibilité dont ils ont besoin pour gérer leurs liquidités en cas de baisse des prix ou de réduction des possibilités de commercialisation. En outre, les producteurs agricoles concernés qui ont encore des prêts sans intérêt en cours auront la possibilité de demander une portion supplémentaire de 100 000 \$ sans intérêt pour 2020-2021, si le total de leurs avances au titre du PPA reste inférieur au plafond d'un million de dollars.</p>
<p>Agri-investissement</p> <p>Responsable : AAC, par l'intermédiaire des institutions financières.</p> <p>Description : Compte d'épargne producteur-gouvernement destiné à fournir aux producteurs des liquidités pour gérer les pertes et investir dans les exploitations agricoles.</p>	<p>La plupart des producteurs agricoles ont un compte Agri-investissement, avec accès à un certain niveau de financement producteur-gouvernement qui pourrait être utilisé pour répondre aux besoins de liquidités à court terme, y compris pour absorber certains des coûts associés à la COVID-19.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Demandes et coûts exceptionnels

[Travailleurs étrangers temporaires](#)

Responsable : EDSC et AAC

Description: Changements visant à garantir que les TET peuvent continuer d'entrer dans le secteur et de le soutenir.

Un montant de 50 millions de dollars sera offert dans le cadre du Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET) pour aider les producteurs agricoles, les pêcheurs et tous les employeurs du secteur de la production et de la transformation alimentaires à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter la période d'isolement obligatoire de 14 jours imposée à tous les travailleurs arrivant de l'étranger.

[Foire aux questions sur les changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires](#)

Exemptions des restrictions de voyage pour les travailleurs étrangers temporaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la transformation des fruits de mer et d'autres secteurs importants. Toutefois, toute personne qui arrive de l'étranger doit s'isoler pendant 14 jours à son arrivée.

Une modification temporaire est apportée au processus d'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les employeurs du secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire, car la période de recrutement de deux semaines requise sera annulée pour les six prochains mois.

La durée maximale d'emploi en vertu d'une EIMT passe d'un an à deux ans pour les travailleurs du volet des postes à bas salaires dans le cadre d'un projet pilote de trois ans. La priorité est accordée au traitement des demandes d'EIMT pour les postes de premier plan dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'investissement fédéral de 50 millions de dollars fournira 1500 \$ aux employeurs admissibles pour chaque TET pour contribuer à couvrir les dépenses supplémentaires associées à la période d'isolement obligatoire de 14 jours, comme les salaires, l'hébergement, le transport, la nourriture, les produits de santé et de sécurité.

En outre, le gouvernement a assoupli le programme des TET afin de permettre aux TET déjà présents au Canada et ayant un permis de travail lié à un employeur donné de changer d'employeur. Ce changement permettra de réduire une démarche qui peut souvent prendre 10 semaines ou plus, à 10 jours ou moins. Le rôle de l'employeur dans le processus d'embauche de travailleurs étrangers n'est pas modifié.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p><u>Fonds des infrastructures alimentaires locales</u></p> <p>Responsable : AAC, en collaboration avec les principaux organismes nationaux et régionaux qui disposent d'un réseau et d'un système de distribution bien établis pour l'aide alimentaire et la lutte contre la faim.</p> <p>Description : Le programme du FIAL vise à renforcer les systèmes alimentaires et à faciliter l'accès des populations à risque à des aliments sûrs et nutritifs.</p>	<p>Par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales de la Politique alimentaire pour le Canada, le gouvernement du Canada verse jusqu'à 100 millions de dollars aux banques alimentaires canadiennes et aux organismes alimentaires locaux afin d'offrir un meilleur accès aux aliments aux personnes en situation d'insécurité alimentaire à cause de la pandémie de COVID-19.</p>
<p><u>Programme d'achat des aliments excédentaires</u></p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Ce programme est conçu pour aider à redistribuer les aliments existants et invendus, qui pourraient inclure des produits telles les pommes de terre et la volaille, aux organisations alimentaires locales qui aident les Canadiens vulnérables.</p>	<p>Un investissement de 50 millions de dollars qui permettra d'atténuer les pressions exercées sur les producteurs en raison de l'accumulation de déchets alimentaires. En outre, il contribuera à soutenir les organismes de lutte contre l'insécurité alimentaire qui ont dû faire face à une augmentation de la demande en raison de la COVID-19.</p>
<p><u>Nutrition Nord Canada</u></p> <p>Responsable : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)</p> <p>Description : Nutrition Nord Canada est un programme de subventions du gouvernement du Canada qui vise à faciliter l'accès des résidents de communautés isolées du Nord à des aliments périssables nutritifs.</p>	<p>En réponse à la COVID-19, le gouvernement du Canada fournit 25 millions de dollars supplémentaires à Nutrition Nord Canada pour augmenter les subventions afin que les familles puissent se permettre d'acheter les aliments nutritifs et les produits d'hygiène personnelle dont elles ont tant besoin.</p>
<p><u>Appuyer les services d'inspection des aliments</u></p> <p>Responsable : ACIA</p>	<p>Ce financement supplémentaire renforcera la capacité de l'ACIA d'augmenter le nombre d'heures supplémentaires et d'attribuer plus de quarts de travail aux équipes d'inspecteurs pour qu'ils puissent répondre à la demande. Ainsi, l'ACIA peut également investir dans le recrutement et la formation afin d'augmenter son effectif.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Description : Financement de 20 millions de dollars pour que l'ACIA puisse renforcer les inspections d'aliments et maintenir la salubrité de l'approvisionnement alimentaire.</p>	
<p>Fonds canadien pour la stabilisation des produits de la mer</p> <p>Responsable : MPO</p> <p>Description : Ce programme d'une valeur de 62,5 millions de dollars aidera les entreprises à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accéder à un financement à court terme pour payer les frais d'entretien et d'inventaire, • améliorer la capacité de stockage des produits invendus; • se conformer aux nouvelles mesures de santé et de sécurité des travailleurs; • soutenir les nouvelles technologies de fabrication, d'automatisation visant à améliorer la productivité et la qualité des produits finis de la mer; • adapter les produits pour répondre à l'évolution des besoins et aux nouvelles demandes du marché. 	<p>Ce financement aidera le secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer à faire face à la pression financière et à l'instabilité du marché auxquelles il est confronté, en lui permettant de transformer, de stocker, d'emballer et de distribuer de manière sûre et efficace le poisson et les produits de la mer.</p>
<p>Fonds d'urgence pour la transformation</p> <p>Responsable : AAC</p> <p>Description : Ce fonds de 77,5 millions de dollars aidera les producteurs d'aliments à s'adapter aux protocoles sanitaires, à automatiser ou à moderniser leurs installations, leurs processus et leurs opérations, et à réagir aux nouvelles pressions liées à la COVID-19 de sorte qu'ils puissent mieux approvisionner les Canadiens en nourriture pendant cette période.</p>	<p>Ce financement permettra de soutenir les transformateurs d'aliments confrontés à des difficultés importantes liées à la COVID-19.</p>
<p>Cadre Agri-relance</p> <p>Responsable : AAC. Les gouvernements PT ont présenté des propositions au titre d'Agri-relance au gouvernement fédéral.</p>	<p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a lancé une initiative nationale Agri-relance d'un montant pouvant aller jusqu'à 125 millions de dollars pour aider les producteurs à assumer les coûts supplémentaires attribuables à la COVID-19. Cette initiative prévoit des réserves pour les</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Description : L'objectif de ce cadre est d'aider les producteurs à faire face aux coûts exceptionnels des activités nécessaires à la reprise des activités commerciales le plus rapidement possible après une catastrophe, ou aux coûts exceptionnels associés aux mesures à court terme nécessaires pour réduire au minimum ou atténuer les répercussions d'une catastrophe pour les producteurs.

programmes de gestion des bovins et des porcs afin de gérer le bétail bloqué dans les exploitations en raison de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.

Perte de revenu globale et soutien de la rémunération

Prestation canadienne d'urgence

Responsable : Service Canada et ARC

Description : La prestation fournit un avantage imposable de 2000 \$ par mois jusqu'à concurrence de quatre mois.

Cette prestation est offerte :

- aux parents qui travaillent et qui doivent rester à la maison sans toucher de rémunération pour s'occuper de leurs enfants malades ou qui ont besoin de soins supplémentaires en raison de la fermeture des écoles et des garderies;
- aux travailleurs qui ont encore leur emploi, mais ne sont pas payés parce qu'il n'y a pas assez de travail actuellement et que leur employeur leur a demandé de ne pas se présenter au travail;
- aux salariés et travailleurs indépendants, y compris les travailleurs contractuels, qui ne seraient pas autrement admissibles à l'assurance-emploi;

Les problèmes d'absentéisme ont été éprouvants dans le secteur. Il convient toutefois de préciser qu'une personne ne peut pas quitter son emploi volontairement pour demander cette prestation.

On permet aux employés à temps partiel de gagner jusqu'à 1000 \$ par mois tout en recevant la PCU afin qu'ils demeurent sur le marché du travail.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

- aux travailleurs qui ont récemment épuisé leur droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi ou de retourner au travail en raison de la COVID-19;
- aux travailleurs saisonniers qui ont épuisé leur droit aux prestations régulières de l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure d'entreprendre leur travail saisonnier régulier en raison de l'éclosion de la COVID-19.

Les particuliers, y compris les travailleurs indépendants, peuvent gagner jusqu'à 1000 \$ par mois tout en continuant de percevoir la prestation.

[Complément salarial pour les travailleurs essentiels](#)

Responsable : ARC

Description : Le gouvernement partagera avec les provinces et les territoires les coûts d'un complément salarial temporaire pour les travailleurs à faible revenu qu'ils ont jugé essentiels à la lutte contre la COVID-19.

Le gouvernement du Canada fournira jusqu'à trois milliards de dollars en soutien pour augmenter les salaires des travailleurs essentiels à faible revenu. Chaque province ou territoire déterminera les travailleurs admissibles à cette aide ainsi que le montant de l'aide qu'ils recevront.

[Subvention salariale de 10 %](#)

Responsable : ARC

Description : Une subvention salariale de 10 % (annoncée le 17 mars) pour les petites entreprises est offerte pour les 90 prochains jours, jusqu'à concurrence de 1375 \$ par employé et de 25 000 \$ par employeur. Les sociétés qui ont droit à la déduction accordée aux petites entreprises peuvent profiter de cette subvention salariale.

Les exploitations agricoles constituées en société pourraient faire partie des employeurs qui profitent de cette mesure.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

<p>Subvention salariale d'urgence du Canada</p> <p>Responsable : ARC</p> <p>Description : Annonce d'une subvention salariale de 75 % (jusqu'à concurrence de 58 700 \$ ou 847 \$ par semaine par employé) pour les entreprises admissibles, pour une durée maximale de 12 semaines, rétroactive au 15 mars 2020 et se terminant à la fin du mois d'août 2020. La subvention sera offerte à toutes les entreprises assujetties à l'impôt. Pour profiter de la subvention, une entreprise doit faire état d'une baisse de 15 % de ses revenus pour mars 2020 (et 30 % pour avril ou mai) en choisissant l'une des deux méthodes de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none">- comparaison du revenu moyen de janvier et février 2020 par rapport au revenu de mars 2020;- comparaison du revenu du mois en cours avec celui du même mois en 2019. <p>Un calculateur a été créé pour aider les demandeurs éventuels à estimer le montant de leur subvention salariale.</p>	<p>L'admissibilité repose sur les pertes de ventes causées par la COVID. En raison de la fluctuation des prix dans l'ensemble du secteur à cause de la COVID-19, certaines exploitations agricoles pourraient tirer profit de ce soutien.</p>
<p>Prestation aux pêcheurs</p> <p>Responsable : MPO</p> <p>Description : Grâce à cette initiative, des subventions seront accordées pour aider les pêcheurs touchés par la pandémie de COVID-19 et leur permettre de disposer de plus de liquidités pour faire face aux coûts non différés des entreprises.</p>	<p>Ce programme d'une valeur de 267,6 millions de dollars aidera à fournir du soutien du revenu pour les saisons de la pêche de cette année. Cette mesure couvre 75 % des pertes de revenu de pêche enregistrées après le seuil de baisse des revenus de 25 %, jusqu'à concurrence d'un paiement individuel maximal accordé au titre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (soit 847 dollars par semaine pour une période maximale de 12 semaines).</p>
<p>Report des versements de la TPS/TVH</p> <p>Responsable : Finances Canada</p>	<p>La plupart des fournitures de produits agricoles et de pêche sont exonérées (c'est-à-dire soumises à la TPS/TVH à 0 %). Les entreprises agricoles constituées en société qui vendent des produits agricoles taxables tels que des fleurs coupées, du feuillage, des plantes à massif, du</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Description : Les entreprises, y compris les travailleurs indépendants, pourront reporter jusqu'en juin tous les paiements de la taxe sur les produits et services/de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH), ainsi que les droits de douane exigés pour les importations.</p>	<p>gazon et des arbres vivants pourraient avoir droit à ce report de la TPS/TVH.</p>
<p>Assurance-emploi pour les pêcheurs</p> <p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Le gouvernement proposera des mesures et des changements à l'assurance-emploi (AE) qui permettront aux pêcheurs autonomes et aux pêcheurs à la part de toucher des prestations d'AE calculées sur la base des gains assurables de saisons antérieures (demandes pour les périodes d'hiver et d'été).</p>	<p>Plus de détails sur ces mesures seront communiqués prochainement.</p>
<p>Travail pendant une période de prestations d'AE</p> <p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Aux termes des règles actuelles de l'assurance-emploi, la disposition relative au travail pendant une période de prestations permet à un travailleur de continuer de recevoir une partie de ses prestations d'assurance-emploi et tous les revenus provenant d'un nouvel emploi.</p> <p>Une personne qui gagne de l'argent tout en percevant des prestations d'assurance-emploi peut conserver 50 cents de ses prestations pour chaque dollar gagné, jusqu'à concurrence de 90 % de sa rémunération hebdomadaire précédente (environ quatre jours et demi de travail). Au-delà de ce plafond, les prestations d'assurance-emploi sont déduites dollar pour dollar.</p>	<p>Cette disposition pourrait inciter les personnes licenciées à continuer de percevoir des prestations d'assurance-emploi et à travailler à temps partiel dans le secteur agricole et agroalimentaire.</p>
<p>Programme de Travail partagé – Assurance-emploi</p>	<p>Pourrait être utile pour les entreprises agricoles et agroalimentaires.</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

<p>Responsable : EDSC</p> <p>Description : Le programme de Travail partagé aide les employeurs et les employés à éviter les licenciements lorsque survient un ralentissement temporaire des activités de l'entreprise en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'employeur.</p> <p>Le programme offre des prestations d'assurance-emploi aux employés admissibles qui acceptent de réduire leurs heures de travail normales et de partager le travail offert pendant que leur employeur se rétablit.</p> <p>Du 15 mars 2020 au 14 mars 2021, et sans se limiter à un secteur ou une industrie en particulier, le gouvernement du Canada met en place des mesures spéciales temporaires en raison de la COVID-19.</p> <ul style="list-style-type: none">• Prolongation de la durée maximale possible d'une entente, de 38 semaines à 76 semaines.• La période d'attente obligatoire a été supprimée pour les employeurs qui ont déjà utilisé le programme de Travail partagé afin que les employeurs admissibles puissent immédiatement conclure un nouvel accord. <p>Réduire l'exigence et élargir l'admissibilité aux employeurs touchés en acceptant les entreprises qui sont en activité depuis un an plutôt que deux, et en éliminant le fardeau d'avoir à fournir les chiffres des ventes ou de la production en même temps.</p>	
<p>Aide aux étudiants</p> <p>Responsable : ARC, EDSC, CRSH, CRSNG, IRSC, ISDE</p> <p>Description : Somme de 9 milliards de dollars destinée aux étudiants de niveau postsecondaire et aux nouveaux diplômés</p>	<p>Le gouvernement du Canada élargira les programmes fédéraux existants en matière d'emploi, de développement des compétences et de jeunesse afin de créer jusqu'à 116 000 emplois, placements et autres possibilités de formation pour aider les étudiants à trouver un emploi et à acquérir des compétences utiles cet été et au cours des prochains mois. Les</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

pour les aider à recevoir le soutien financier dont ils ont besoin cet été, à poursuivre leurs études à l'automne et à acquérir l'expérience nécessaire pour entreprendre leur carrière. Ce soutien comprend :

- une nouvelle Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants qui fournira 1250 \$ par mois aux étudiants admissibles de mai à août;
- une nouvelle Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant qui fournira jusqu'à 5000 \$ aux étudiants qui choisissent d'aider notre pays et leur communauté;
- doubler les bourses d'études canadiennes;
- élargir l'admissibilité à l'aide financière pour les étudiants en éliminant les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants en 2020-2021;
- augmenter le montant hebdomadaire maximal pouvant être offert à un étudiant en 2020-2021;
- augmenter l'aide actuelle fondée sur les distinctions et destinée aux étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse qui poursuivent des études postsecondaires en accordant 75,2 millions de dollars de plus en 2020-2021 ;
- prolonger les bourses d'études supérieures en recherche et les bourses postdoctorales du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance, et augmenter les subventions fédérales de recherche en remettant 291,6 millions de dollars aux conseils subventionnaires fédéraux.

possibilités d'emploi offertes aux étudiants dans le secteur agricole seront également annoncées sur le [portail d'emplois dans le secteur agricole](#).

[Portail d'emplois dans le secteur agricole](#)

Responsable : AAC

Description : Un portail d'emplois en ligne qui oriente les Canadiens vers les possibilités d'emploi offertes dans le secteur.

Pour contribuer à résoudre les problèmes de main-d'œuvre auxquels le secteur est confronté et aider les Canadiens dont l'emploi a été touché par la COVID-19, le Ministère a lancé un portail d'emplois dans le secteur agricole pour informer les Canadiens des possibilités d'emploi diversifiées et enrichissantes offertes dans le secteur.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

<p><u>Amélioration du Programme d'emploi et d'acquisition des compétences des jeunes</u></p> <p>Responsable : AAFC</p> <p>Description : Le Programme d'emploi et d'acquisition des compétences des jeunes (PEACJ) fournit une subvention salariale aux employeurs qui embauchent des jeunes pour des emplois agricoles. Le gouvernement investit jusqu'à 9,2 millions de dollars pour améliorer le PEACJ et financer jusqu'à 700 nouveaux postes pour les jeunes dans l'industrie agricole.</p> <p>Les demandeurs admissibles comprennent les producteurs, les agroentreprises, les associations de l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et les installations de recherche. Les employeurs peuvent demander se financement rétroactivement au 1^{er} avril 2020, et les projets devront être terminés d'ici le 31 mars 2021.</p>	<p>Ce financement peut aider à fournir une main-d'œuvre nécessaire, là où le besoin s'en fait ressentir.</p> <p>Le PEACJ fournira aux employeurs du domaine de l'agriculture jusqu'à 50 pour cent des coûts de l'embauche d'un jeune Canadien jusqu'à concurrence de 14 000 \$. Les demandeurs autochtones et les demandeurs qui embauchent des jeunes qui font face à des obstacles sont admissible à un financement allant jusqu'à 80 pour cent de leurs coûts.</p>
<p><u>Agri-stabilité</u></p> <p>Responsable : AAC et géré par les gouvernements provinciaux.</p> <p>Description : Programme d'aide à l'ensemble de l'exploitation agricole, fondé sur la marge, qui fournit un soutien aux producteurs lorsque leur marge de programme diminue de plus de 30 % par rapport à leur marge de référence.</p>	<p>En réponse à la COVID-19, les gouvernements ont accepté de prolonger la date limite d'inscription du 30 avril 2020 au 3 juillet 2020.</p> <p>Les participants peuvent demander des paiements provisoires pour l'année de programme une fois qu'ils sont en mesure d'estimer les pertes potentielles. Le gouvernement travaille avec les provinces et les territoires pour augmenter les paiements provisoires de 50 à 75 %. Ce changement a déjà été mis en œuvre dans certaines provinces.</p>
<p><u>Agri-protection</u></p> <p>Responsable : AAC et géré par les gouvernements provinciaux.</p> <p>Description : Fournit aux producteurs une assurance actuarielle robuste contre les pertes de rendement et de qualité des cultures causées par des risques naturels incontrôlables.</p>	<p>Ce programme fournit une assurance de production fondée sur la qualité et le rendement des cultures.</p> <p>Le gouvernement examine avec les provinces et les territoires des possibilités d'élargir le programme Agri-protection afin d'inclure les pénuries de main-d'œuvre comme risque admissible pour le secteur de l'horticulture. Cette collaboration avec les partenaires provinciaux et</p>

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

territoriaux permettrait d'éviter les pertes de production causées par une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs auraient du mal à trouver assez de main-d'œuvre pour effectuer leurs récoltes.

Possibilités stratégiques

Initiative

[Agri-innovier](#)

Responsable : AAC

Description : Ce programme offre des contributions financières remboursables pour des projets qui visent à accélérer la commercialisation, l'adoption et la démonstration de produits, technologies, procédés ou services novateurs afin d'accroître la compétitivité et la durabilité dans le secteur de l'agriculture.

[Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture \(PCPSA\)](#)

Responsable : AAC

Description : Le Programme canadien des priorités stratégiques en agriculture (PCPSA) favorise la participation du secteur agricole canadien aux objectifs stratégiques et de croissance du gouvernement du Canada en investissant dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de stratégies du secteur pour saisir les occasions créées par ces objectifs et en tirer parti.

[Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers](#)

Responsable : AAC

Retombées sur le secteur agricole et analyse

Agri-innovier pourrait renforcer l'assurance de la sécurité alimentaire canadienne en finançant des projets qui utilisent des innovations en vue d'améliorer la productivité, ce qui réduirait la contrainte en matière d'approvisionnement alimentaire au Canada provoquée par la COVID-19.

Le PCPSA peut aider les organisations du secteur à s'adapter aux nouvelles réalités de l'offre et du commerce amenées par la COVID-19. Les projets doivent être dirigés par des organisations à but non lucratif qui gravitent autour de l'agriculture canadienne et avoir une portée nationale ou sectorielle.

À l'origine, le Fonds a été conçu pour aider le secteur à s'adapter aux changements du marché découlant de l'AECG. Le programme appuie les investissements en capital pour aider et améliorer la productivité et la

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

<p>Description : Le Fonds d'investissement dans la transformation des produits laitiers vise à aider financièrement les transformateurs laitiers pour qu'ils puissent faire des investissements qui amélioreront la productivité et la compétitivité et se préparer aux changements à venir sur le marché en raison de l'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et l'Union européenne.</p>	<p>compétitivité des transformateurs laitiers. Le programme peut servir pour aider les transformateurs laitiers à faire face aux changements du marché provoqués par la COVID-19.</p>
<p>Programme d'aide à la recherche industrielle</p> <p>Responsable : Conseil national de recherches du Canada</p> <p>Description : Le Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada fournit des conseils, des contacts et des fonds pour aider les petites et moyennes entreprises canadiennes à accroître leur capacité d'innovation et à commercialiser leurs idées.</p>	<p>En raison de la COVID-19, le gouvernement a investi 250 millions de dollars pour aider les entreprises novatrices qui sont en démarrage et qui n'ont pas accès aux mesures de soutien actuelles de la COVID-19 destinées aux entreprises. Cette aide sera fournie par l'intermédiaire du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada.</p>

Autres prestations

Bénéficiaire Initiatives

Bénéficiaire	Initiatives
Travailleurs	<ul style="list-style-type: none">• Suppression, pour un minimum de six mois, du délai de carence obligatoire d'une semaine pour les prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les travailleurs en quarantaine imposée ou qui ont été contraints de s'isoler, comme il a été annoncé le 11 mars.• Retrait de l'obligation de présenter un billet du médecin pour avoir accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi.• Report de la date limite de production des déclarations de revenus des particuliers au 1^{er} juin, et possibilité pour tous les contribuables de reporter, après le 31 août 2020, le paiement de tout montant d'impôt sur le revenu qui devient exigible à partir d'aujourd'hui et avant septembre 2020. Cet allègement s'appliquerait aux soldes d'impôt payables, ainsi qu'aux acomptes provisionnels, en vertu de la partie I de la <i>Loi sur l'impôt sur le revenu</i>. Ces montants n'engageront aucun intérêt ni aucune pénalité pendant cette période. Grâce à cette mesure, les ménages disposeront de plus d'argent pendant cette période.

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020

L'intervention du Canada durant la pandémie de COVID-19 – Information et incidences pour le secteur agricole et agroalimentaire

- Souplesse accrue accordée aux créanciers pour reporter les paiements des prêts hypothécaires assurés par l'État consentis aux emprunteurs qui pourraient connaître des difficultés financières liées à l'éclosion. Les assureurs permettront aux créanciers d'autoriser le report des paiements à partir de maintenant.
- Aide supplémentaire accordée aux personnes et aux familles à faibles et modestes revenus grâce à un versement complémentaire spécial dans le cadre du [crédit pour la taxe sur les produits et services \(TPS\)](#).

Cette évaluation repose sur les données existantes. AAC collabore avec d'autres ministères fédéraux pour confirmer l'admissibilité du secteur agricole et agroalimentaire à certains programmes. Ce document sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux renseignements seront connus.

Mise à jour : 28 mai 2020